



43^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran

Genève, le 9 mars 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La situation des droits de l'homme en Iran reste très préoccupante. Mon pays reconnaît, à l'instar du Rapporteur, les **difficultés économiques persistantes** impactant la population et apprécie son analyse sur l'impact des sanctions.

La Suisse a suivi avec inquiétude l'usage disproportionné de la force par les forces de sécurité dans le cadre des **manifestations** contre l'augmentation du prix de l'essence en novembre 2019. Elle appelle les autorités iraniennes à publier les chiffres des personnes arrêtées, tuées et blessées et à investiguer tous les actes de violence, y compris les décès de manifestants, les allégations de mauvais traitements, et de demander aux responsables de rendre des comptes.

Elle appelle à ce que toutes les personnes arrêtées pour l'exercice de leurs droits aux **libertés d'expression et de réunion pacifique**, y compris les défenseurs des droits de l'homme, soient libérées.

Madame la Présidente,

Bien que mon pays note la baisse du nombre d'exécutions en Iran y compris des mineurs au moment des faits, le rapport fait état de 100 individus condamnés à mort de moins de 18 ans au moment du crime. La Suisse appelle les autorités iraniennes à installer immédiatement un **moratoire officiel**.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Comment assurer le suivi de vos recommandations sur les droits des prisonniers et détenus, y inclus pour leur protection contre toute forme de torture, ou sur les droits des accusés, notamment pour la garantie de procédure équitable?

Et comment jugez-vous que le congé médical dû au COVID-19 ne soit pas appliqué à tous les prisonniers?

Je vous remercie.